



Syndicat
national de
l'environnement



Compte rendu du CTS du CGDD du 24 janvier 2019

Rédigé en intersyndicale le 29/01/2019

Ordre du jour

1. Approbation du règlement intérieur du CTS (soumis à vote)
2. Réorganisation du CGDD
3. Installation de l'ADEME dans les locaux d'Orléans
4. Médecine du travail à Orléans
5. Actions pour la prise en charge des risques psycho-sociaux et épuisements professionnels
6. Statistiques sur les mobilités
7. CIA pour les agents soumis au RIFSEEP et primes indexées sur les coefficients individuels pour les agents non soumis au RIFSEEP
8. Préparation budgétaire 2019

Introduction

Suite à leur déclaration liminaire (jointe à ce compte rendu), les élus présentent aux membres du CTS les résultats de l'enquête intersyndicale menée sur la réorganisation du CGDD (chiffres clés joints à ce compte rendu).

En tout 263 agents se sont exprimés. Pour près de 75 % d'entre eux, cette réorganisation est source d'anxiété. 70 % la trouvent mal pilotée car menée sans concertation et les deux tiers des agents estiment qu'elle n'apportera ni plus-value à leur travail, ni amélioration de la reconnaissance et de l'efficacité du CGDD. Madame la Commissaire a souligné la nécessité de mener ce travail d'enquête auprès des agents afin de faciliter le travail en mode "bottom-up" (i.e. de la base vers le sommet de la pyramide).

Il est demandé par les élus que les documents du CTS soient dans leur totalité transmis dans les délais réglementaires.

1. Approbation du règlement intérieur du CTS (soumis à vote)

Le règlement intérieur a été voté et est conforme à la circulaire de la DGAFP du 5 janvier 2012. Il a été amendé pour permettre aux suppléants assistant au CTS de pouvoir s'exprimer. Dans un souci de facilité d'organisation du CTS, il a été convenu entre les organisations syndicales (OS) et l'administration que les documents présentés en réunion seraient communiqués au fil de l'eau et dans le respect des délais.

2. Réorganisation du CGDD

La Commissaire a tenu à présenter aux élus son ressenti par rapport à cette réorganisation. Elle n'a pas l'impression qu'il y ait un manque de transparence face au déroulement de cette réorganisation et estime que les préfigureurs ont mené un travail de qualité basé sur une écoute active de leurs agents. Elle comprend toutefois le stress et l'anxiété que cette réorganisation peut générer auprès des agents et avoue être elle-même stressée, espérant que la prochaine réorganisation n'aura pas lieu avant 4/5 ans. Durant le CTS, la Commissaire a fait le lien entre le stress des agents et le manque d'informations qu'ils peuvent ressentir. Néanmoins, elle a assuré avoir livré aux agents toutes les informations à sa disposition, tout en soulignant que celles-ci restaient très limitées.

Les représentants du personnel se sont fait confirmer que les préfigureurs ont travaillé sur un schéma à effectifs constants, ne prenant ainsi pas en compte les 3 % de baisse annuelle prévisible des effectifs. Les décisions actées par le comité de direction CGDD concernant la réorganisation sont aujourd'hui peu nombreuses car les plus fondamentales ont été jugées trop immatures pour être entérinées. Les dossiers les

plus conséquents poursuivent ainsi leur instruction. Voici un point d'étape de cette réorganisation service par service.

a. SEEIDD

- Validation du rapprochement des sous-directions de l'économie des ressources naturelles et des risques (ERNR) et de l'économie de la mobilité et de l'aménagement (MA), aboutissant ainsi à une seule sous-direction avec 3 bureaux ;
- Validation de l'organisation de la sous-direction de la responsabilité environnementale des acteurs économiques (REAE) en sous-direction "de la transformation des entreprises" en retenant le scénario à 3 bureaux présenté par le rapport de préfiguration.

La mise en œuvre concrète de ces restructurations doit désormais être instruite.

b. DRI

- Validation du projet pour la sous-direction animation scientifique et technique (AST) pour la partie fusion des deux bureaux de tutelles. Le positionnement du bureau de l'animation du RST devra être précisé vis-à-vis de l'Ecolab et de la nouvelle organisation du service de la recherche (SR) ;
- Validation du projet pour le SR, qui propose une nouvelle posture du service en tant que "conseiller scientifique du ministère" ;
- La Commissaire est très attachée au projet "Ecolab". Il viendra notamment renforcer le dispositif GreenTech Verte (incubateurs de start-up) sous-exploité actuellement par le ministère. Les représentants du personnel ont alerté sur l'absence de missions claires de cette nouvelle entité. Elles ont également souligné leur inquiétude sur le mode de recrutement des agents de cette future équipe et demandent que les nouveaux postes soient réservés aux agents impactés par la réorganisation. La Commissaire a alors souligné que, si les compétences recherchées étaient présentes à l'intérieur du ministère, les agents les détenant seraient alors les bienvenus ; le recours à des contractuels n'étant pas exclu si ces compétences spécifiques étaient absentes.

c. DRI (MIG) / SDES (SDIE)

Le projet initial vise un rapprochement entre la sous-direction de l'Information Environnementale (SDIE) du SDES et la mission de l'Information Géographique (MIG) de la DRI. La consultation des agents par les élus ont révélé une totale incompréhension face à ce projet. Les préfigurateurs ont notamment souligné que :

- l'intégration de la SDIE au sein de la DRI poserait problème car la SDIE perdrait son statut de service statistique ministériel (porté plus généralement par le SDES) ;
- l'impossibilité de séparer les activités de statistique publique du reste des activités de SDIE ;
- l'absence de pertinence de la fusion SDIE / MIG.

Ce rapport de préfiguration a conduit La Commissaire à ouvrir la réflexion sur un rapprochement entre SDIE et le service de la recherche (DRI) pour renforcer le continuum "connaissance et recherche". Valéry Morard (sous-directeur de la SDIE) et Laurent Bergeot (chef du service de la recherche) ont été missionnés pour cela.

d. DRI / SDES

La Commissaire a rencontré la semaine du CTS Dominique Bureau, président de l'Autorité de la Statistique Publique (ASP). Elle a notamment évoqué avec lui la question du service statistique ministériel (SSM) du ministère porté par le SDES et la possible création d'un second SSM du fait de l'intégration du SDIE au sien de la DRI. Ce dernier scénario a été écarté car il serait sans doute refusé (un ministère = un SSM). Le CGDD ne peut être non plus SSM du fait qu'il est porteur de politique publique (SEIDD et CGDD = Délégué interministériel au DD).

La discussion a conduit à envisager un rapprochement plus global de l'ensemble du SDES avec la DRI au sein d'un seul et même service statistique ministériel. La Commissaire a ajouté que toutes les possibilités de collaboration sont sur la table et restent à étudier. Elle souligne également que ce projet ne pourra voir le jour que s'il reçoit l'aval du cabinet ; une réunion bilatérale étant prévue au plus tard le 31 janvier. Elle précise également que ce projet nécessitera l'aval de l'ASP et demandera du temps et l'implication de l'ensemble des agents de ces deux entités. L'appui du Service du Pilotage de l'Evolution des Services (SPES) sera alors sollicité.

Quelle que soit la décision du cabinet concernant un éventuel rapprochement SDES/DRI, Madame la Commissaire a souligné que cela n'affecterait pas la création de la nouvelle entité "Ecolab".

e. SDES

Le point principal concernait l'articulation entre le bureau de la valorisation éditoriale et de la diffusion (BVED) et le bureau de la diffusion web et du web sémantique (SDAG). L'expertise du BVED en termes de chaîne éditoriale est à valoriser pour l'ensemble du CGDD. Il a été décidé de ne pas toucher formellement à ces structures. Des relations de travail suivies devront s'engager.

f. RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

La Cour des comptes a remis son rapport définitif sur l'organisation de l'administration centrale du ministère, avec une partie dévolue au CGDD. Selon la Commissaire, ce rapport n'a pas vocation à être rendu public ; les modalités de diffusion de son contenu sont en cours d'examen avec le secrétariat général du ministère.

g. CONCLUSION

Les élus soulignent l'importance de poursuivre la consultation des agents, même pour les décisions qui ont été actées en Codir. Il est primordial que les agents puissent prendre part à la mise en œuvre concrète des structures réorganisées. Les organisations syndicales se proposent ainsi de faire remonter par la voie qui leur semble la plus adéquate, la voix des agents afin d'intégrer leurs avis et leurs doléances concernant les rapports de préfigurations qui leurs ont été transmis. Les organisations syndicales ont souligné l'importance de la formation dans le cadre de cette réorganisation et la nécessité d'accompagner les agents qui verront leurs missions modifiées.

3. CIA et autres primes indexées sur des coefficients individuels

Les organisations syndicales rappellent l'incompréhension et le stress engendrés par les modalités d'attribution du CIA au CGDD. Elles dénoncent le très faible montant du CIA accordé aux agents de catégories C. Il est demandé qu'à l'avenir, les notifications précisent le taux de référence, la modulation en pourcentage, la « manière de servir » et sa justification. Les OS demandent également que leur soit communiquée la répartition par service et par genre pour s'assurer de l'absence de discrimination.

SDAG précise que l'enveloppe budgétaire nécessaire à la reconduction du CIA pour 2019 et 2020 a été obtenue. SDAG précise également que l'attribution des coefficients individuels résulte d'une réunion d'harmonisation entre les différents chefs de service. Ainsi, pour toute question relative à la valeur de leur coefficient, les agents sont invités à interroger leur chef de service. Des recours sont possibles en cas de désaccord avec le coefficient attribué. SDAG précise qu'un seul recours leur est parvenu à la date du CTS.

4. Installation de l'ADEME dans les locaux d'Orléans

Les représentants du personnel soulignent leur inquiétude face au timing très contraint. Ils précisent également qu'il serait important que tous les agents du site d'Orléans soient informés de façon très précise des moyens matériels (salle de réunion, visio, salle libre accès, etc.) qu'ils vont perdre suite à l'arrivée de l'ADEME. Cette information pourrait se faire sous forme d'une réunion au cours de laquelle les agents seraient invités à proposer des solutions techniques pour travailler efficacement dans de nouvelles conditions. SDAG / AG4 précise qu'ils sont plutôt optimistes quant au respect des délais (installation de l'ADEME pour la mi-juin).

5. Médecine du travail à Orléans

Une convention a été signée le 22/01 avec le médecin intervenant pour la DDT45. Les représentants du personnel soulignent l'importance du travail qui a été effectué par SDAG, l'absence de médecin du travail ayant fait l'objet de nombreux points à l'occasion de précédents CTS. Les visites vont débuter en 2019 et auront lieu avec une périodicité de 5 ans (pour les visites de "routine").

6. Actions pour la prise en charge des risques psycho-sociaux et épuisements professionnels

Un « guide de l'encadrant » va être publié sous peu et une demi-journée prévention RPS est organisée le 24/01. Les assistants de prévention du CGDD ont communiqué un jeu de 4 fiches d'actions de prévention réalisées par le CHSCT (<http://intra.cgdd.i2/sante-et-securite-au-travail-r1593.html>).

L'existence de cas avérés d'épuisement professionnel et de risques psychosociaux au sein du CGDD a été soulignée par les représentants du personnel. Madame la Commissaire a précisé avoir bien eu connaissance de ces cas et avoir pris les dispositions nécessaires.

7. Préparation budgétaire 2019

Non abordé car les discussions d'arbitrage entre services n'ont pas encore menées. Toutefois, en amont du CTS des difficultés relatives au programme 159 ont été abordées (CGDD+HCESS+ Météo France+IGN +CEREMA) comme source d'inquiétude réelle pour les agents.

8. Conclusion

Certains points importants (les 3/4 des points mis à l'ordre du jour) ont été survolés faute de temps. Dans un contexte de réorganisation, la majorité du CTS a été centrée sur cette question. Les organisations syndicales demandent par conséquent que la fréquence des CTS soit augmentée afin d'éviter que cela ne se reproduise.

9. Pièces jointes

- Déclaration liminaire
- Graphes
- Nuage de mots